

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 10 FÉVRIER 2015 À 19H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE PAINCHAUD, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- SUZANNE VOCAL, représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2015-02-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 10 février 2015 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 13 janvier 2015
4. RENCONTRE
 - 4.1 Présentation de la mission en France de juin 2014 par M. Jean-Louis Proulx (20 minutes)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 PALÉE – Priorités 2015
 - 5.2 Projet de priorités annuelles – Constat des priorités 2014 et projet de priorités 2015
 - 5.2.1 Suggestions - Demandes du conseil

- 5.2.2 Plan de travail par service
- 5.3 Sécurité incendie
 - 5.3.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 5.4 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.4.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie
- 5.5 Nouvelles exigences réglementaires concernant l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans les édifices
- 5.6 Compétence en développement
 - 5.6.1 Démission de la coordonnatrice au service Développement économique
 - 5.6.2 Recommandation d'embauche d'une nouvelle ressource (trois jours/semaine) (Partage avec la Chambre de commerce de Montmagny)
 - 5.6.3 Entente CARE-ML
- 5.7 Ouverture des soumissions – Appel d'offres pour la réception, le traitement et le tri des matières recyclables
- 5.8 Future instance régionale – Positionnement
- 5.9 L'Aventure 0-5 ans
- 5.10 MADA et PFM2
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Surveillance obligatoire pour les nouveaux puits scellés en conformité avec le RPEP
 - 6.2 Service Tourisme
 - 6.2.1 Contrat de la gare fluviale
 - 6.2.2 Priorités – Montmagny et les Îles
 - 6.2.3 Parc régional des Appalaches
 - 6.3 Avis de conformité
 - 6.3.1 Berthier-sur-Mer
 - 6.3.2 Ville de Montmagny
 - 6.3.3 Ville de Montmagny
 - 6.3.4 Avis d'opportunité – Ville de Montmagny
 - 6.4 Pacte rural
 - 6.5 CPTAQ
 - 6.5.1 Décisions
 - 6.5.2 Projet Berthier-sur-Mer
 - 6.5.3 Isle-aux-Grues
 - 6.6 Projets régionaux
 - 6.7 Projet Énergie Est
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Lettre de Me Guy Bertrand
 - 7.2 MMQ – Ristourne de 4 543 \$ - Exercice 2014
 - 7.3 Fonds de développement du territoire
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de janvier 2015
 - 8.2 État des revenus et dépenses préliminaires au 5 février 2015
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 13 JANVIER 2015

2015-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 janvier 2015 soit adopté avec la modification suivante à l'item 5.11.2:

Que les mots « Fonds STA » soient remplacés par « Fonds aux Jeunes Promoteurs ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 PRÉSENTATION DE LA MISSION EN FRANCE DE JUIN 2014 PAR M. JEAN-LOUIS PROULX (20 MINUTES)

Mme Jocelyne Caron, mairesse de la municipalité de Cap Saint-Ignace, et M. Jean-Louis Proulx, agent rural de développement, font une courte présentation de la mission effectuée en France en juin 2014 avec la CRÉ et les autres MRC de Chaudière-Appalaches ainsi que les principaux constats faits suite à cette visite exploratoire.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 PALÉE – PRIORITÉS 2015

Un plan est déposé sur les actions priorisées en 2015. Une rencontre de travail a été tenue avec les deux coordonnateurs des trois services afin de définir les actions priorisées pour chacun des quatre axes de développement pour l'année 2015.

Certaines actions s'intégreront à des comités déjà existants alors que d'autres nécessiteront des plans d'actions et des comités de travail plus élaboré.

Aussi, les agents ruraux ont reçu les commentaires de six municipalités (Lac-Frontière, Saint-Fabien-de-Panet, Isle-aux-Grues, Saint-Just-de-Bretenières, Sainte-Apolline-de-Patton et Cap-Saint-Ignace) en lien avec les actions de PALÉE priorisées par les municipalités locales.

5.2 PROJET DE PRIORITÉS ANNUELLES – CONSTAT DES PRIORITÉS 2014 ET PROJET DE PRIORITÉS 2015

5.2.1 SUGGESTIONS – DEMANDES DU CONSEIL

L'année 2015 sera une année d'intégration des mandats et des divers plans d'actions et pour travailler en collaboration avec les autres organismes du milieu afin de développer une meilleure synergie.

5.2.2 PLAN DE TRAVAIL PAR SERVICE

Un plan de travail pour les services relevant de l'administration et un plan de travail pour les services relevant de l'aménagement du territoire ont été déposés pour l'année 2015.

5.3 SÉCURITÉ INCENDIE

5.3.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

- CONSIDÉRANT que le formulaire des besoins en formation a été expédié à chacun des services incendie pour être complété;

2015-02-03

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est à compiler les informations transmises par les municipalités locales;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les besoins de formation des pompiers volontaires, la MRC de Montmagny transmette les informations demandées par le ministère de la Sécurité publique pour les besoins en formation des municipalités locales au plus tard le 12 février prochain.

ADOPTÉ

5.4 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.4.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'économie se poursuit et un tableau comparatif a été déposé pour information.

5.5 NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'INVENTAIRE DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES ÉDIFICES

Un sondage a été transmis aux municipalités qui souhaitent participer. Plusieurs sont à compléter le questionnaire et à valider leur participation avec leur conseil municipal.

Actuellement, il y a cinq municipalités qui nous ont transmis leur liste de bâtiments et la MRC de Montmagny va demander des prix d'ensemble (par municipalité) pour ceux-ci.

Deux firmes sont intéressées à fournir des prix. On propose également que l'inspecteur de la municipalité accompagne la firme attitrée pour les visites.

À SUIVRE.

5.6 COMPÉTENCE EN DÉVELOPPEMENT

5.6.1 DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- CONSIDÉRANT que la coordonnatrice au « Service Affaires », Mme Julie Roy, a remis sa démission effective le 27 février prochain;
- CONSIDÉRANT que Mme Roy a été à l'emploi du CLD au cours des quatre dernières années et à l'emploi pendant sept années auparavant comme chargée de projet à la MRC de Montmagny;

2015-02-04

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

QUE le Conseil de la MRC lui exprime son appréciation pour tout son travail pour le développement du milieu.

ADOPTÉ

5.6.2 RECOMMANDATION D'EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE (TROIS JOURS/SEMAINE) (PARTAGE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTMAGNY)

- CONSIDÉRANT que, dans le plan des ressources humaines déposé suite à l'exercice par la MRC de la compétence en développement, il était prévu de procéder à l'embauche d'une ressource à raison de trois jours semaine;
- CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée et que suite à l'analyse des candidatures une recommandation est faite au Conseil de la MRC de Montmagny;

2015-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de Mme Chantal Pelletier au poste de secrétaire-comptable à raison de 21 heures par semaine et que ses conditions de travail soient définies dans une lettre à lui être transmise.

ADOPTÉ

5.6.3 ENTENTE CARE-ML

- CONSIDÉRANT un projet d'entente avec le CARE-ML pour une ressource chargée de travailler avec les Tables « Bois » et « Métal »;
- CONSIDÉRANT le travail de partenariat à développer avec le CARE-ML étant donné leur champs d'expertise et leur intervention auprès des entreprises du milieu;

2015-02-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à établir une entente pour le financement d'une ressource attirée au suivi des actions pour les Tables « Bois » et « Métal ».

ADOPTÉ

5.7 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES POUR LA RÉCEPTION, LE TRAITEMENT ET LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un appel d'offres publié en décembre 2014, la MRC de Montmagny a demandé des prix pour la réception et le traitement des matières recyclables selon quatre options;
- CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Concassés du Cap inc. a été la seule entreprise à déposer une soumission et que, tel

que le permet l'article 938.3 du code municipal, les parties ont négocié une convention modifiant à la baisse les prix proposés par le seul soumissionnaire;

2015-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER à « Les Concassés du Cap inc. » le contrat pour la réception et le traitement des matières recyclables, selon l'option 2 (avec transbordement à Montmagny), soit pour les cinq prochaines années (du 17 avril 2015 au 17 avril 2020), au prix révisé de 85 \$ la tonne métrique pour la première année du contrat et avec une indexation annuelle de 2 % pour les années subséquentes.

QUE les modalités et conditions soient définies dans une entente entre les parties.

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.8 FUTURE INSTANCE RÉGIONALE - POSITIONNEMENT

- CONSIDÉRANT que lors de la réunion spéciale de la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches tenue le 16 janvier dernier, il a été convenu que chaque conseil de MRC, lors de leur prochaine rencontre, aborderait le sujet d'une future instance régionale en Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny juge nécessaire et important de travailler en partenariat avec les autres MRC de Chaudière-Appalaches dans des dossiers d'intérêts régionaux et provinciaux;

2015-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny juge nécessaire de se doter d'une instance régionale pour discuter de dossiers d'intérêts régionaux et nationaux.

QUE la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches pourrait être l'organisation pouvant servir d'instance régionale selon les mandats qui pourraient y être accordés par la majorité des MRC.

QUE sa composition et ses mandats soient définis afin que les intérêts des MRC et des villes d'importance puissent y être débattus.

QUE, compte tenu des enjeux importants et des changements annoncés, mais non encore définis, les dossiers suivants y soient rapidement discutés afin d'en mesurer tous les impacts pour la région Chaudière-Appalaches et les sous-régions :

1. La santé;

2. L'éducation;
3. Les dossiers de la CRÉ jugés nécessaires par la région (à titre d'exemple, le développement agro-alimentaire (avec la TACA), le développement de la forêt, etc.).

ADOPTÉ

5.9 L'AVENTURE 0-5 ANS

Le regroupement L'Aventure 0-5 ans a un plan d'action financé par Avenir d'enfants qui a une incidence certaine sur la vie des familles de notre territoire. Des actions concertées ont été mises en place et touchent aux politiques familiales, aux bibliothèques, aux loisirs et à la reconnaissance des municipalités comme acteurs incontournables au bien-être des familles et de leurs enfants.

Il serait intéressant de vérifier s'il y aurait un(e) élu(e) municipal(e) qui serait intéressé(e) à représenter la MRC de Montmagny.

M. Daniel Samson, chargé de projet PFM2 de la MRC, participe également à ce comité.

FRÉQUENCE DES RENCONTRES : Aux six semaines (environ sept rencontres par année).

LIEU DES RENCONTRES : Itinérantes sur le territoire des deux MRC. La prochaine rencontre se tiendra le 16 mars 2015 (au centre du territoire de la MRC de Montmagny).

L'invitation sera envoyée aux municipalités locales.

5.10 MADA ET PFM2

Le 5 février dernier, il y a eu le lancement de la Politique MADA avec plus de 45 invités.

Un plan de travail a été déposé pour la réalisation de la révision de la Politique familiale de la MRC de Montmagny pour un lancement de la politique révisée en mars 2016.

M. Daniel Samson, chargé de projet, va venir rencontrer le Conseil de la MRC à la session de mars 2015.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 SURVEILLANCE OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX PUIITS SCELLÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE RPEP

Toutes les municipalités ont été avisées de changements à la réglementation provinciale concernant les puits d'approvisionnement en eau.

Considérant que cette réglementation est sous la responsabilité des municipalités, il est recommandé d'adopter un règlement conforme aux nouvelles directives du ministère.

Les nouvelles normes font en sorte que pour les puits d'alimentation en eau, un technologue devra confirmer la légalité du puits pour obtenir un permis de la municipalité.

Les inspecteurs municipaux ont suivi la formation sur cette nouvelle norme et un projet de règlement a été envoyé à vos directeurs généraux.

Lors de la prochaine rencontre des directeurs généraux de municipalités, plus d'information leur sera transmise.

6.2 SERVICE TOURISME

6.2.1 CONTRAT DE LA GARE FLUVIALE - STO

2015-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise M. le préfet, Jean-Guy Desrosiers, et la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à signer le contrat de location de la gare fluviale avec la Société des traversiers du Québec et la Ville de Montmagny fluviale et de nommer Mme Labrecque comme contact inscrit à l'entente.

ADOPTÉ

6.2.2 PRIORITÉS – MONTMAGNY ET LES ÎLES

Suite à une rencontre avec la conseillère en développement, Mme Marie-Louise Pineault, les sujets suivants compteront parmi les priorités de développement du secteur de Montmagny et les Îles :

- Améliorer la visibilité des sites d'accès au fleuve (Berthier-sur-Mer, Montmagny, Cap-Saint-Ignace);
- Animer les visites à la réserve naturelle Jean-Paul Riopelle de l'Isle-aux-Grues;
- Profiter de la venue du Défi Pierre Lavoie pour promouvoir des circuits vélo dans les routes locales de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Montmagny et Cap-Saint-Ignace;
- Maintenir et accroître le succès de la Fête de la pomme à Cap-Saint-Ignace;
- Soutenir les intervenants de l'Isle-aux-Grues afin d'offrir à la clientèle de Montmagny et les Îles une expérience touristique.

Prochaine rencontre du comité touristique : 11 février 2015 à 9h.

6.2.3 PARC DES APPALACHES

Le Parc des Appalaches a pour priorités d'ici la fin de mars 2015, de finaliser les projets de développement régional en milieu forestier (PDRF) et de diversification.

Un bilan des réalisations effectuées dans le cadre de ces deux programmes sera déposé à la MRC à la réunion d'avril.

6.3 AVIS DE CONFORMITÉ

6.3.1 BERTHIER-SUR-MER – RÈGLEMENT 300

Modification du plan d'urbanisme n° 264 de la municipalité de Berthier-sur-Mer afin de modifier l'affectation des sols et la densité permises dans des secteurs situés de part et d'autre de la rue Pierre-Vallée.

Projet conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

Règlement 300

2015-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur pour la modification au plan d'urbanisme de la municipalité de Berthier-sur-Mer portant le numéro 300 afin de modifier des affectations du sol dans son périmètre d'urbanisation et les densités prescrites pour une partie située au sud de la route 132 et à l'ouest de la route de Saint-François.

ADOPTÉ

Règlement 301

2015-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur pour la modification de la réglementation de zonage de la municipalité de Berthier-sur-Mer portant le numéro 301 afin de créer de nouvelles zones résidentielles publiques et industrielles dans une partie située au sud de la route 132 et à l'ouest de la route de Saint-François.

ADOPTÉ

6.3.2 VILLE DE MONTMAGNY

Modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny relatif aux usages conditionnels de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone RbM-129, l'usage « Industries à nuisances limitées ».

Après discussions, le Comité consultatif agricole recommande à la MRC de Montmagny d'émettre un

avis de conformité considérant que le projet n'a pas ou a peu d'impact sur la zone agricole.

Projet conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

2015-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur pour la modification de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny relative aux usages conditionnels de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone RbM-129, l'usage « Industries à nuisances limitées ».

ADOPTÉ

6.3.3 VILLE DE MONTMAGNY

Retour sur la modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny relatif aux usages conditionnels de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « Industries des produits raffinés du pétrole » et « Autres industries du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « Industries à nuisances élevées ».

Le 11 février 2014, le Comité consultatif agricole avait pris position de recommander à la MRC d'émettre un certificat de conformité pour le projet de modification réglementaire. Depuis, la CPTAQ a émis une décision avec certaines conditions pour la réalisation d'un projet présenté par Construction et pavage Portneuf.

Lors de sa rencontre du 26 janvier 2015, le Comité consultatif agricole a rediscuté du projet de règlement et de l'avis de la CPTAQ et reformule à la MRC sa position de recommandation d'émettre un avis favorable au projet considérant qu'il n'a pas ou a peu d'impact sur la zone agricole.

2015-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur pour la modification de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny relative aux usages conditionnels de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone AC-7, les usages « Industries des produits raffinés du pétrole » et

« Autres industries du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « Industrie à nuisances élevées.

ADOPTÉ

6.3.4 RÈGLEMENTS ZONES RD-10-RB-75

2015-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur pour la modification de la réglementation de zonage de la Ville de Montmagny afin d'agrandir la zone Rd-10 à même la zone Rb-75.

ADOPTÉ

6.3.5 ISLE-AUX-GRUES RÈGLEMENT USAGES CONDITIONNELS

2015-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur pour la modification de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues de manière à ajouter à sa réglementation un règlement sur les usages conditionnels et d'autoriser à certaines conditions, à même la zone Ab-1, des activités de nature agroalimentaire ou relatives au secteur de l'agrotourisme.

QUE ce certificat de conformité soit émis par la MRC après que le Comité consultatif agricole de la MRC de Montmagny en ait pris connaissance et qu'il n'y ait pas formulé d'objections.

ADOPTÉ

6.3.6 AVIS D'OPPORTUNITÉ - VILLE DE MONTMAGNY

2015-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUK
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur à la Ville de Montmagny relativement au règlement 1150

décrétant l'acquisition et l'exécution d'infrastructures de rues au nord de la rue Cajetan-Gauthier et un emprunt de 255 000 \$ s'y afférant.

ADOPTÉ

6.4 PACTE RURAL

Le conseil des maires est appelé à identifier la municipalité hôte pour l'activité de présentation publique du Pacte rural. Deux municipalités sont candidates et le sort identifie la municipalité de Cap-Saint-Ignace comme municipalité hôte de l'événement.

2015-02-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC mandate le service de la Ruralité pour organiser l'activité de présentation publique du Pacte rural dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Prochaine réunion du Comité de suivi du Pacte rural

Une dizaine de projets ont été déposés pour analyse et recommandations pour la prochaine rencontre du Comité du Pacte rural qui aura lieu le 9 mars 2015.

ADOPTÉ

6.5 CPTAQ

6.5.1 DÉCISIONS

La CPTAQ a fait parvenir aux personnes concernées les modifications de ses avis préliminaires. Une période de dix jours est offerte aux intervenants afin d'exprimer des points de vue supplémentaires. Des cartes illustrant les recommandations de la CPTAQ sont présentées.

Si la position de la CPTAQ demeure inchangée, voici ce qui serait accepté :

Berthier-sur-Mer

Dézonage :

- Petit terrain rue de l'Anse (secteur 1);
- Terrains en bordure du Trou de Berthier-sur-Mer afin d'éviter une zone inondable (secteur 3);
- Terrain à l'ouest de la rue Forgues (secteur 3).

Autorisation autre qu'agricole :

- Accès au stationnement de la marina (secteur 4).

2015-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît conforme au schéma d'aménagement, au document complémen-

taire et aux divers règlements de la MRC en vigueur, l'orientation préliminaire pour la municipalité de Berthier-sur-Mer déposée par la CPTAQ en date du 3 février 2015 et la décision de la CPTAQ si celle-ci demeure inchangée par rapport à ladite orientation.

QUE la MRC autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à ce sujet.

ADOPTÉ

Montmagny

Dézonage :

- Terrain à l'est du camping (secteur 3);
- Terrain de Gilmyr au sud de l'autoroute 20 (secteur 2);
- Petite pointe à l'entrée ouest de la ville (secteur 1).

Note : La Ville de Montmagny déposera ultérieurement un projet d'agrandissement de parc industriel au sud de l'autoroute 20 et des demandes à la pièce pour les terrains commerciaux au nord de la route 132.

2015-02-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur, l'orientation préliminaire pour la Ville de Montmagny déposée par la CPTAQ en date du 3 février 2015 et la décision de la CPTAQ si celle-ci demeure inchangée par rapport à ladite orientation.

QUE la MRC autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à ce sujet.

ADOPTÉ

Cap-Saint-Ignace

Dézonage :

- Terrain rue du Belvédère (secteur 1);
- Site pour la caserne de pompiers (secteur 3);
- Terrain à l'est de Prolam (secteur 2);
- Terrains au sud de l'autoroute 20 à l'intersection Petit-Cap et Bellevue (secteur 4).

Autorisation :

- Terrain pour parc industriel au nord de l'autoroute 20 (secteur 4).

2015-02-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT

APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur, l'orientation préliminaire pour la municipalité de Cap-Saint-Ignace déposée par la CPTAQ en date du 3 février 2015 et la décision de la CPTAQ si celle-ci demeure inchangée par rapport à ladite orientation.

QUE la MRC autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à ce sujet.

ADOPTÉ

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Dézonage :

- Terrain dans la Pointe à Moriveau (secteur 3).

Autorisation :

- Étang aéré à l'est de Garant (secteur 2).

2015-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur, l'orientation préliminaire pour la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud déposée par la CPTAQ en date du 3 février 2015 et la décision de la CPTAQ si celle-ci demeure inchangée par rapport à ladite orientation.

QUE la MRC autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à ce sujet.

ADOPTÉ

Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Terrain du bâtiment de M. Jean-Yves Fortin (secteur 1).

2015-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur, l'orientation préliminaire pour la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud déposée par la CPTAQ en date du 3 février 2015 et la décision de la CPTAQ si celle-ci demeure inchangée par rapport à ladite orientation.

QUE la MRC autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à ce sujet.

ADOPTÉ

DESCRIPTION TECHNIQUE MUNICIPALITÉ PAR MUNICIPALITÉ

2015-02-23

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE lorsque sera connue la décision finale de la CPTAQ concernant les terrains à retirer de la zone agricole, la MRC procédera à des demandes de prix pour réaliser les descriptions techniques des terrains et leur enregistrement.

QUE les coûts engendrés par cet exercice soient refacturés à chacune des municipalités pour leur partie de territoire.

ADOPTÉ

6.5.2 PROJET BERTHIER-SUR-MER

La municipalité de Berthier-sur-Mer a déposé un projet de reconfiguration de chemin public au sud du village qui serait en partie en zone agricole.

Considérant ce nouveau tracé, la municipalité a demandé une autorisation à la CPTAQ, le projet est conforme au schéma d'aménagement et aux divers règlements de la MRC. Le Comité consultatif agricole en a pris connaissance et il y a été mentionné que le nouveau chemin public faciliterait même l'accès à un terrain agricole cultivé.

2015-02-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny émette un avis favorable au projet de réalisation d'un chemin public d'accès à une usine de traitement de résidus de bois et à des terres en culture au sud du village et qu'elle avise la CPTAQ que ce projet est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et à ses règlements en vigueur sur le territoire.

ADOPTÉ

6.5.3 ISLE-AUX-GRUES - PROJET DE LA FROMAGERIE

La Fromagerie de l'Isle-aux-Grues a un projet d'agrandissement à même la zone agricole et demande à la CPTAQ une autorisation en ce sens.

2015-02-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny émette un avis favorable au projet d'agrandissement de la Fromagerie de l'Isle-aux-Grues et qu'elle avise la CPTAQ que ce projet est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et à ses règlements en vigueur sur le territoire.

ADOPTÉ

6.6 ZIP SUD DE L'ESTUAIRE

Projet reporté à l'automne.

6.7 PROJET ÉNERGIE EST

M. Watson, président de l'Office national de l'Énergie du Canada, invite les préfets des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, L'Islet et Montmagny à une rencontre le 25 février prochain à Rivière-du-Loup.

Considérant que le préfet ne peut être disponible pour cette rencontre et que ce dossier est fort important en terme d'aménagement du territoire, et ce, spécialement pour les municipalités du Nord de la MRC, le conseil des maires mandate Mme Jocelyne Caron à représenter la MRC à cette rencontre.

Mme Caron sera accompagnée du directeur adjoint de la MRC.

7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION

7.1 LETTRE DE ME GUY BERTRAND

Dépôt de la correspondance de Me Guy Bertrand.

7.2 MMQ – RISTOURNE DE 4 543 \$ - EXERCICE 2014

Le conseil est informé que la MMQ versera une ristourne de 4 543 \$ sur les primes d'assurances payées en 2014.

7.3 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- ATTENDU la volonté du gouvernement du Québec de créer le Fonds de développement du territoire (FDT);
- ATTENDU que l'objectif de cette nouvelle enveloppe destinée aux MRC est de leur donner des leviers supplémentaires pour intervenir en matière de développement rural, économique et régional, et ce, en matière d'aménagement dans un esprit de souplesse et d'imputabilité;
- ATTENDU que ce futur fonds serait composé :
 - . du Fonds d'aide aux MRC;
 - . des sommes dédiées à la 3^e génération de la Politique nationale de la ruralité;

- . du solde résiduel provenant de la fermeture des Conférences régionales des élus;
 - . du solde de l'aide au développement économique local (CLD);
- ATTENDU la satisfaction exprimée par les municipalités de notre MRC relativement aux mesures administratives simplifiées appliquées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;
 - ATTENDU que les incertitudes liées aux nouvelles mesures administratives qui régiront ce nouveau fonds pourraient freiner les municipalités dans leur planification stratégique et affecter l'implication bénévole des citoyens de ces localités;

2015-02-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que, dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement du territoire, les mesures administratives liées à la Politique nationale de la ruralité demeurent.

DE transmettre copie de cette résolution à Monsieur Norbert Morin, député de la Côte-du-Sud, de même qu'à tous les députés de l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux MRC du Québec.

ADOPTÉ

8. **FINANCES**

8.1 **COMPTES DE JANVIER 2015**

2015-02-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : MME LISETTE PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2015 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur	
C1500001	471.77	Bolduc, Réal	
C1500002	255.62	Painchaud, Lisette V.	
C1500003	123.20	Galibois, Richard	
C1500004	192.00	Fonds de l'information foncière	
C1500005	2 627.31	Bureautique Côte-Sud enr. Fédération québécoise des municipalités	
C1500006	17 770.74		
C1500007	426.10	Journal l'Oie blanche Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard	
C1500008	144.00	Beauregard	
C1500009	310.43	Combeq	
C1500010	13 849.89	Groupe de géomatique Azimut inc.	
C1500011	32.07	La Petite Caisse	
C1500012	105.78	Interconnexions LD	
C1500013	321.93	Inspec-sol inc.	
C1500014	125.00	L'Épi d'or – Boulangerie pâtisserie	
C1500015	1 748.77	IDC Informatique	
C1500016	138.13	Michel Proulx – La Clef de sol	
ANNULÉ	C1500017	34 492.50	Qualité Construction (CDN) Itée
	C1500018	456.04	Les Services Ben-Son S.E.N.C.

C1500019	258.69	Vitrierie L.C. inc.
C1500020	610.19	Génératrice Drummond
C1500021	500.00	Centre d'études collégiales
C1500022	241.16	René Samson inc.
C1500023	1 164.70	GCI inc.
C1500024	1 301.51	Campor Environnement
C1500025	265.16	Québec linge service d'uniformes
C1500026	1 839.60	Groupe Adaptation inc.
C1500027	380.02	Laurentide Re/Sources inc.
C1500028	810.33	Koné inc.
C1500029	309.31	Pause-café Coli-Bris inc.
C1500030	26.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1500031	1 041.48	Sara-Tech – 9127-8697 Qc inc.
C1500032	620.87	Réseau québécois des CFER
C1500033	534.64	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1500034	3 830.10	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1500035	86.23	Maheu & Maheu
C1500036	8 144.06	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500037	140.00	Centraide Québec
C1500038	145.33	Le Placoteux
C1500039	51.92	Doyon, Claude
C1500040	100.00	Action patrimoine
C1500041	603.62	Jaguar média inc.
C1500042	209.30	Fortin, Michel
C1500043	84.00	Hypertaverne Le Pub
C1500044	64.00	Bar Le Boomerang
C1500045	60.00	Club Rotary de Montmagny
C1500046	3 018.09	Archambault inspection inc.
C1500047	35.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1500048	33 342.75	Qualité Construction (CDN) Itée
C1500049	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500050	1 705.46	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1500051	465.65	Ass. des aménagistes régionaux
C1500052	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500053	280.00	Cercle des fermières de St-Paul

SOUS-TOTAL 103 399.89 \$

L1400748	103.60	Télus Québec
L1400749	197.65	Télus Québec
L1400750	1 199.28	Desjardins Sécurité financière
L1400751	518.36	Comm. adm. de régime de retraite
L1400752	225.73	Visa
L1400753	35.59	Cogeco câble
L1400754	2 911.56	Industrielle-Alliance assurance
L1400755	159.50	Visa

SOUS-TOTAL 5 351.27 \$

P1500001	13 273.86	Corporation informatique Bellechasse
P1500002	1 437.24	Cytech Corbin
P1500003	12 173.03	Les Concassés du Cap inc.

SOUS-TOTAL 26 884.13 \$

TOTAL 135 635.29 \$

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des

crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 135 635.29 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 5 FÉVRIER 2015

Un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2014 est déposé et un léger surplus est anticipé.

2015-02-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une somme de 9 263.62 \$ soit créée en incendie à même l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-02-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h15.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

